

## Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

### Département : YVELINES (78)

#### 1) Commune : AUFFARGIS - 3 ha 45 a 50 ca

Parcelle cadastrée :

- La mare des champs: ZB-50

Le bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

#### 2) Commune : LES ESSARTS-LE-ROI - 5 ha 46 a 77 ca

Parcelles cadastrées :

- Piece des longues mares: F-138[108][P1]

Le bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

#### 3) Commune : ARNOUVILLE-LES-MANTES - 42 a 68 ca

Parcelles cadastrées :

- Le chemin de rosay : H-15-26

Ce bien figure en zone naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme.

**ET**

#### Commune : BOINVILLE-EN-MANTOIS - 20 a 91 ca

Parcelle cadastrée :

- La croix guereche : ZE-16

Ce bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme.

**La superficie totale de l'ensemble du foncier est de 00ha 63a 59ca.**

**Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme** peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : [www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr), AU PLUS TARD LE 25/10/2021.** Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

**Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.**